

La loi-immigration va accélérer le pillage des compétences africaines

écrit par Conan | 5 février 2023





L'article de Bernard Lugan est un peu longuet, mais j'ai trouvé qu'il était passionnant et d'actualité. Regarde si tu peux l'insérer. En italique c'est ma prose.

Bises à vous deux des Corses.

Objet: La loi « immigration métiers en tension » va tout à la fois accélérer le pillage des compétences africaines et amplifier encore davantage la perte d'identité de la France. Je n'ai pas à rougir de la colonisation par la France qui est aujourd'hui si décriée et diabolisée par la famille politique, qui; au début du 19ème siècle, militait au contraire à la constitution d'un empire colonial..(je veux parler des socialauds)...Les autres – ceux de droite, qui eux savent compter- redoutaient au contraire que cette aventure soit coûteuse en financement et en vies humaines.

Ce qui fut le cas : mise en valeur de terres caillasseuses ou de forêts vierges dans des climats extrêmes, création d'infrastructures gigantesques et coûteuses, épidémies endémiques, mortalité massacrate etc...

Reconnaissons quand même que cette entreprise- outre l'apport de la modernité et du mieux être matériel et sanitaire – a été vectrice de valeurs civilisationnelles, éducatrices et émancipatrices par l'acquisition des savoirs. En définitive, l'homme blanc occidental aujourd'hui, en s'appropriant les

talents et la matière grise des élites africaines qui auraient pu aider au développement de leur pays et qu'il aide à émigrer, n'est-il pas plus critiquable que le sont depuis plus d'un demi siècle nos affreux colons et leurs descendants?

Et cette « économie négrière » qui consiste à importer des malheureux et à les employer clandestinement pour des salaires de misère, pratique s'étant même institutionnalisée avec l' »uberisation » de certains métiers, est-elle aussi « humaniste » que l'on veut nous faire croire??...

Ce sont toutes ces pensées qui me sont venues à l'esprit en lisant l'article de notre distingué africaniste, Bernard Lugan, qui vient de paraître fort opportunément et que je vous livre, ci-après, avec son accord tacite :

CONAN

Extraits de l'article de Bernard Lugan réservé aux abonnés de l'Afrique Réelle

Analyse de Bernard Lugan réservée aux abonnés de l'Afrique Réelle
« Nous avons la volonté de simplifier l'accès au territoire pour des compétences particulières, dont l'économie a besoin », a annoncé Olivier Dussopt le mercredi 2 novembre 2022, dans un entretien au journal *Le Monde*. Le ministre du Travail veut même créer un statut spécifique pour les immigrés dans les secteurs « en tension », une mesure qui figure dans le projet de loi immigration présenté par le gouvernement et discuté au Parlement.

Or, la composante « immigration métiers en tension » de cette loi va avoir un double résultat négatif puisqu'elle va accélérer encore davantage la fuite des cerveaux africains, tout en continuant à faire perdre son identité à la France.

[...]

Cette forme contemporaine de « traite »^[1] est rendue possible grâce à l'alliance des « gentils » de l'anti-ségrégation et des « requins » du capitalisme. Au nom du paradigme de la « culpabilité européenne », les premiers s'interdisent de voir que cette loi va encore davantage saigner l'Afrique. Quant aux seconds, ils l'appellent de leurs vœux au nom du marché, du travail global et de la mobilité de la main d'œuvre.

[...]

Il suffit de lire *Global Talent Competitiveness.net* pour comprendre que le Maghreb va automatiquement subir une hémorragie de ses talents. Dans le classement des pays qui réussissent à garder leurs cadres, l'Algérie occupe en effet la 105^e place sur 125 pays, le Maroc la 100^e et la Tunisie la 84^e... La loi « immigration métiers en tension » va donc servir de déversoir des compétences maghrébines vers la France... Un scandaleux pillage. Pour l'Afrique, le phénomène est aujourd'hui encore plus grave qu'à l'époque puisque c'est désormais à des diplômés, à des techniciens à des ouvriers spécialisés, que la loi va permettre de faire appel. Ces derniers viendront donc s'ajouter aux dizaines de milliers de cadres déjà perdus par les trois pays du Maghreb, soit, selon les études, au moins 30% du total de leur « matière grise ».

[...]

En 2008, le président sénégalais Abdoulaye Wade s'insurgeait déjà contre l'idée d'« immigration choisie », ancêtre de la « loi métiers en tension » qu'il qualifiait à juste titre de « pillage des élites des pays en voie de développement », ajoutant « (...) ce n'est honnête de vouloir prendre nos meilleurs fils ».

[...]

En 2021 environ 12000 médecins africains dont les 2/3 étaient Algériens exerçaient en France où la criminelle politique de *numerus clausus* a provoqué l'apparition de « déserts médicaux ». Déjà en 2014, dernière année donnant des statistiques fiables, sur 215 865 médecins exerçant en France, 19 762 disposaient d'un diplôme obtenu à l'étranger, soit 8% des inscrits à l'ordre des médecins. Cette statistique ne prenait pas en compte les médecins étrangers établis en France et y ayant obtenu leur diplôme. Concernant les médecins exerçant en France et titulaires de diplômes étrangers hors Union européenne, 31,5% étaient originaires d'Afrique du Nord dont 22,2% d'Algérie, 5,8% du Maroc, 2,5% de Tunisie et 1% d'Egypte.

Or, comme l'Afrique est ponctionnée de ses médecins et de ses infirmières elle : (...) doit faire appel à des praticiens étrangers, payés à prix d'or. Si l'on en croit l'*Organisation internationale des migrations (OIM)*, elle consacre chaque année 4 milliards de dollars à l'emploi de quelque 100 000 expatriés non africains. Sur le plan économique, le bilan est désastreux, surtout si l'on songe que les médecins émigrés ont été, de l'enfance jusqu'aux études, pris en charge par leur pays (...) ». (Dominique Metaillet, *Jeune Afrique*, 30 mars 2008.

[...]